



10 Janvier, 2013

Politiques de demande de libération temporaire d'hiver d'un joueur (euse)

- Bordereau de libération temporaire d'hiver 75\$
- Le processus de libération est de cinq (5) jours ouvrables.
- Paiement en espèces seulement (argent comptant)
- Le joueur sera libéré du club après la réception du paiement.
- Paiement par chèque
- Le joueur sera libéré du club après la compensation du chèque.
- **VEUILLEZ NOTER QUE DES FRAIS DE 30\$ SERONT FACTURÉS POUR LES CHÈQUES SANS PROVISION!!!**